



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

09 décembre 2019

Synthèse des contrôles SPOT sur la gouvernance du reporting EMIR

Dans le cadre de sa stratégie #Supervision2022, l'AMF a annoncé son intention de mener des contrôles courts et thématiques intitulés « SPOT » (Supervision des Pratiques Opérationnelle et Thématique), ainsi que sa volonté de communiquer sur les enseignements tirés de ces exercices. Elle livre aujourd'hui la synthèse de ces contrôles courts réalisés en 2019 auprès de cinq prestataires de services d'investissement, hors sociétés de gestion de portefeuille, sur le thème de la gouvernance du reporting EMIR (obligation de déclaration des transactions à un référentiel central).

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ BREXIT

18 décembre 2020

Brexit : quelles
conséquences sur les
activités de marché ?



DOSSIER EMIR

24 février 2020

Le règlement européen
EMIR



FORMULAIRE / DÉCLARATION

EMIR

14 juin 2019

Formulaire de
notification de
franchissement de
seuil de compensation



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02